



## GESTION AUTOMATISÉE DES ENCAISSEMENTS

### e-transactions – SIPS Atos

Ce document a pour objet de fournir un support d'information sur l'option « gestion automatisée des encaissements » de l'offre e-transactions avec la solution technique SIPS Atos.

### 1. Présentation du service

La gestion automatisée des encaissements est un service permettant d'intégrer la gestion des paiements au système d'information et de commande de votre entreprise.

Ce service donne accès aux mêmes fonctions que la « gestion manuelle des encaissements » : consultation des transactions, annulation/validation des transactions, remboursement... .

=>**Pour plus de détails**, se référer à la documentation « gestion manuelle des encaissements ».

**Dans le cas d'une gestion manuelle** : une personne physique doit intervenir à partir d'une interface sécurisée (sur Internet) pour effectuer une validation, une annulation ou un remboursement.

**Dans le cas d'une gestion automatisée** : le pilotage des opérations de validation/d'annulation, de remboursement...s'effectue en interaction avec le système d'information de votre entreprise.

Par exemple, l'annulation d'une commande à partir du système d'information (cas d'une rupture de stock) déclenche **automatiquement** l'annulation du paiement.

**A Noter** : *La gestion automatisée des encaissements vient en complément du service « gestion manuelle des encaissements ». Vous avez ainsi toujours accès à votre back office, à partir duquel vous pouvez intervenir manuellement.*

### 2. Les bénéfices

- **Vous améliorez vos gains de productivité**

Vous ne traitez à plusieurs reprises la même opération. Vous dégagéz du temps pour vous consacrer au développement de vos ventes.

Par ailleurs, vous pouvez intégrer de multiples contrôles (stock, contrôle profil client,...) avant d'intervenir automatiquement sur les transactions.

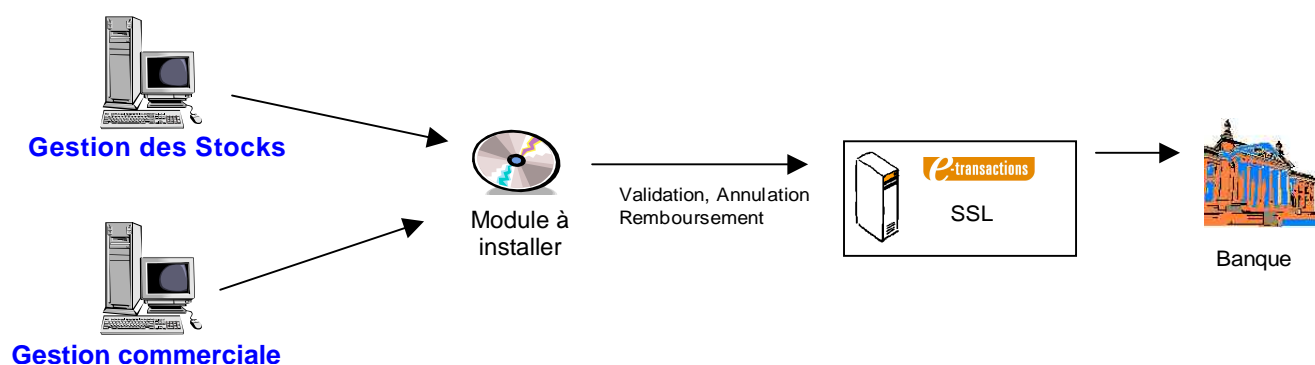
- **Vous améliorez le service rendu à vos clients**

En permettant le traitement des opérations en temps réel, vous les tenez plus rapidement informés.

L'option « gestion automatisée des encaissements » est destinée généralement aux commerçants réalisant beaucoup de transactions (plus de 50 par jour) ou à des boutiques gérant leurs stocks en flux tendus (nécessitant beaucoup d'annulation de transactions,...).

## ZOOM - FICHES PRODUITS

### 3. Exemple d'applications



### 4. Mise en œuvre

La personne qualifiée pour installer le module et effectuer les développements est le responsable de votre système d'information.

**Pour plus d'information :** [e-transactions@ca-cedicam.fr](mailto:e-transactions@ca-cedicam.fr) ou 0 810 812 810 (numéro Azur)